

Surendettement des ménages

BIM 213 :CONTRIBUTION - 22 février 2000
Geneviève NGUYEN

Le Monde Economie (rubrique hebdomadaire du quotidien Le Monde) a publié dans son numéro du 22 février 2000, un court article de Laetitia Van Eechout, intitulé « l'effet de l'endettement des ménages sur la croissance fait débat » (page VI). Bien qu'il s'agisse d'une analyse relative à la situation des ménages en France et aux Etats-Unis, elle soulève des interrogations qui touchent le secteur de la microfinance dans certains pays d'Asie, d'Afrique, et d'Amérique latine, où l'on observe aussi des problèmes de remboursement liés à un surendettement des ménages - notamment dans les zones où il existe une multiplication anarchique de SFD. Des ménages contractent plusieurs crédits et ne sont ensuite pas en mesure de les rembourser, en raison d'une utilisation non raisonnée des crédits à la consommation, à des problèmes de rentabilité des activités, etc. On peut effectivement se demander :

- *Quel est l'impact du crédit, au niveau micro, sur le revenu et le comportement de consommation et d'épargne des ménages ?*
- *Quelles peuvent être ensuite les répercussions, au niveau macro, sur la croissance d'un pays ?*
- *Y a t-il risque de surendettement des ménages ?*
- *Si oui, comment éviter le problème de surendettement des ménages ?*
- *Quels sont les mécanismes que les SFD peuvent mettre en œuvre pour s'assurer que les crédits sont bien utilisés et seront bien remboursés ? Faut-il envisager la création de centrales de risques ? etc.*
- *La question de surendettement des ménages est-elle un vrai problème ou ne doit-on pas simplement se fier au point de vue qui dit que l'important pour un ménage est d'avoir accès au crédit, et que par conséquent, garantir un accès durable au crédit pour les ménages suffit à garantir un bon remboursement et une bonne utilisation du crédit ?*

Cet article fait suite à un rapport présenté par J.C. Le Duigou, le 26 janvier 2000 devant les sages du Conseil économique et social, se prononçant sur les intérêts de l'endettement des ménages pour la croissance économique. En s'appuyant sur l'exemple des Etats-Unis, où « la dynamique du crédit à la consommation a été un puissant facteur de soutien à la longue phase de croissance », l'auteur du rapport souligne l'importance du rôle du crédit pour augmenter le pouvoir d'achat des ménages et préconise un accès plus large du crédit pour les ménages, en particulier ceux qui ne disposent pas d'une épargne suffisante. L'auteur du rapport insiste notamment sur le risque d'une différenciation socio-économique des ménages due aux conditions sévères d'accès au crédit dictées par des banques trop prudentes.

Face à cette position, L. Van Eekhout rappelle que « le niveau d'endettement des ménages est pourtant une des raisons de l'incertitude qui pèse actuellement sur la poursuite de la croissance

outré-Atlantique », et qu'aujourd'hui, « un ménage français sur deux est endetté... Le financement à crédit des achats n'en devient pas moins une pratique de plus en plus courante. Et si l'immobilier constitue encore, en terme d'encours, le plus gros poste du passif des ménages, ce sont désormais les crédits de trésorerie qui sont le plus répandus: près des deux tiers des ménages endettés le sont à ce titre. Et cette tendance s'accélère. »

Pour J.C. Le Duigou, « il ne s'agit pas d'ouvrir sans précaution les vannes du crédit à la consommation. Mais pour une partie des exclus du crédit -jeunes au chômage ou en formation, personnes en recherche d'emploi ou en arrêt maladie...-, la possibilité de percevoir ultérieurement des revenus élevés ne peut être écartée. » Il souligne toutefois l'importance de mettre en œuvre des moyens pour limiter le risque de surendettement des ménages, notamment des ménages précaires. Ces moyens peuvent être un système de garantie publique, une mutualisation partielle des risques et des coûts par les banques au travers de la constitution d'un fonds commun au niveau de la profession... Sur cette question, il propose une concertation entre le Conseil national du crédit et du titre, la profession bancaire, et les associations de consommateurs.

Enfin, l'article de L. Van Eeckhout termine sur une citation de J.C. Le Duigou, qui, à mon avis, soulève de nombreuses interrogations quant au rôle des différents types d'institutions financières et à la pertinence d'un système financier unique pour différentes catégories de populations.

Ainsi, L. Van Eeckhout écrit : « L'objectif est d'aboutir à un abaissement des seuils d'acceptation des dossiers, sans pour autant s'engager dans un système financier à deux vitesses », insiste J.C. Le Duigou, qui récuse l'idée de banque des pauvres. »

Réponse : Surendettement des ménages

CONTRIBUTION - 23 février 2000
Nicolas PIROTTE – (Aquadev)

Dans son intervention sur le surendettement des ménages, Geneviève Nguyen soulève selon moi une des grandes faiblesses de la microfinance, à savoir le manque de connaissance sur l'utilisation effective des crédits par les ménages ou en d'autres mots l'impact réel du crédit sur la population cible. La plupart des coopératives d'épargne et de crédit en Afrique de l'Ouest consacrent peu de ressources à l'étude de la demande de crédit avec l'emprunteur potentiel. Ce qui n'est pas nécessairement le cas en Amérique Latine. Je ne me pencherai pas sur les raisons de cet état de chose mais plutôt sur les conséquences.

L'information recueillie pour évaluer la demande relève plutôt de l'historique de crédit de la personne, de sa respectabilité au sein de son environnement social, du secteur d'activité concerné... Cette information est évidemment complétée par un système de garantie dont les modalités varient d'une structure à l'autre (matérielles, solidaires, personnelles,...). Mais peu de structures en Afrique de l'Ouest allouent des ressources humaines à l'étude ex ante avec le client de son projet d'investissement. Il y a certes un formulaire de demande de crédit qui est rempli mais souvent il s'agit d'un document trop peu détaillé pour maximiser les chances que le crédit soit bien utilisé à ce qui est déclaré.

Cette situation a pour conséquence qu'une partie non négligeable du crédit octroyé est utilisée à des dépenses de type improductif (biens de consommation, dépenses de scolarité des en-

fants, dépenses de type social...). Cette partie peut dans certains cas dépasser largement 50 % du montant du crédit.

C'est ainsi que l'emprunteur utilise par exemple 50 % seulement du crédit pour son entreprise et que cet investissement doit avoir une rentabilité suffisante pour rembourser 100% du capital plus les intérêts. Souvent il y arrive parce que son activité est largement rentable.

Dans un tel contexte, le crédit ne contribue pas au phénomène d'accumulation économique, ni à la constitution d'une épargne, le crédit sert juste à générer le crédit ! En effet, puisque la plus-value pouvant être dégagée grâce à l'investissement est directement transformée en dépenses non productives, la situation économique de l'emprunteur n'évolue pas dans le temps, elle ne se détériore pas nécessairement mais est stationnaire et on est en droit de se demander quelle aurait été la situation économique de ce micro entrepreneur sans le crédit octroyé par la structure d'E/C, identique, pire ou... meilleure ? !

Toujours est-il que quand le crédit est terminé, cet emprunteur a de nouveau besoin d'un crédit et ainsi devient dépendant « socialement » du crédit tout en étant capable de le rembourser.

Je pense qu'il existe beaucoup de structures d'E/C performantes selon des critères comme les taux de remboursement, la croissance du nombre des membres, de l'encours de crédits... Mais qui en réalité ont un impact limité sur le développement économique de leur population cible.

En d'autres termes, je ne pense pas que le plus important pour un ménage est d'avoir accès au crédit, ni qu'un bon remboursement soit un critère suffisant pour mesurer l'utilité du crédit. Par contre, j'estime qu'il est essentiel pour une structure d'E/C d'avoir en permanence à l'esprit l'objectif qu'elle poursuit quand elle octroie un crédit à un ménage et de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour s'assurer que cet objectif est atteint. Dans le cas contraire, elle risquerait de s'éloigner sensiblement de la mission qu'elle s'est assignée à l'origine.

Surendettement des ménages ?

CONTRIBUTION - 23 février 2000
Geneviève NGUYEN – (CIRAD)

Pour rebondir sur le point de vue de N. Pirotte, je voudrais juste revenir sur la pertinence du critère de bon remboursement comme indicateur de l'utilité d'un crédit.

Ce point de vue est trop souvent mis en avant pour critiquer les études d'impact. Je ne suis pas pour des études d'impact lourdes et coûteuses, celles généralement commanditées par les bailleurs ou IMF en fin de projet pour se donner bonne conscience et qui sont ensuite rangées dans des fonds de tiroirs. D'un autre côté, je ne pense pas que le suivi d'indicateurs purement financiers / ou indicateurs quantitatifs classiques (nombre de clients, encours crédit, encours d'épargne, taux de remboursement...) suffise pour garantir la durabilité et la réalisation des objectifs d'un projet de microfinance. Et ce, en raison de plusieurs constats :

- Un projet de microfinance, comme tout projet, s'inscrit dans une dynamique. J'ai observé des projets qui ont montré des résultats quantitatifs satisfaisants, très prometteurs pendant les premières phases de croissance, et qui d'un jour à l'autre, souvent au moment du changement d'échelle, sont en crise. La crise démarre avec un début de non remboursement, problème qui devient très vite hors de contrôle. Et là, on met en place tout un tas d'études, dont des études qui ressemblent à des études d'impact pour essayer de comprendre les raisons de la crise. Ces raisons sont souvent complexes (non adaptation de l'offre à la demande, mauvaise utilisation des crédits, mauvaise gestion du personnel,

mécanismes de contrôle inefficaces, faible appropriation du système, mauvaise définition des responsabilités, etc.). Elles ne peuvent être synthétisées au travers d'indicateurs quantitatifs simples. Bref, un bon taux de remboursement ou de bons indicateurs quantitatifs à un moment donné ne mettent pas un projet à l'abri de problèmes dans un avenir proche, et cachent trop souvent des dysfonctionnements profonds au sein de l'institution. On a vu que des systèmes de rating essaient d'introduire de nouveaux indicateurs davantage qualitatifs (ex. de G comme Gouvernance chez GIRAFE) (voir BIM 6, 38).

- Un emprunteur qui rembourse n'est pas forcément un emprunteur satisfait du service fourni. Les systèmes de garanties matérielles ou non peuvent être suffisamment persuasifs pour obliger les emprunteurs à rembourser alors que le service ne leur convient pas forcément. Ils vont rembourser une fois, deux fois, et finissent soit par ne plus rembourser, soit par quitter l'institution. D'accord pour dire que c'est normal qu'un client quitte une IMF si celle-ci ne lui offre pas un service satisfaisant, mais cela pose parfois des problèmes, notamment pour l'équilibre financier de l'IMF sans même parler de problèmes importants lorsque l'on a à faire à des crédits reposant sur des groupes de caution mutuelle. Il suffit de voir toutes les études qui ont été menées pour comprendre les taux élevés de « drop-outs » (sortie de clients) dans certaines des plus « prestigieuses » IMF (voir BIM 25).
- Certes, l'accès durable au crédit peut être un élément déterminant pour motiver le remboursement. Mais là aussi, de nombreux exemples montrent que les ménages peuvent rentrer dans le cercle vicieux de l'endettement. A mon avis, ce serait naïf de penser que tout « bon » emprunteur est raisonnable et qu'il est en mesure de gérer correctement son taux d'endettement. Et puis, on peut souvent emprunter ailleurs pour rembourser un crédit.
- Il faut, je crois, abandonner l'idée qu'une étude d'impact sert uniquement à démontrer les impacts positifs d'une IMF sur son environnement. Je mettrais dans « étude d'impact », toute étude complémentaire à l'évaluation purement financière et permettant de mener une analyse plus approfondie, davantage qualitative, du fonctionnement interne d'une IMF, de l'adéquation entre ses résultats et ses objectifs, et des interactions entre IMF et son environnement (inter actions entre IMF et ses emprunteurs, entre IMF et les ménages emprunteurs, entre IMF et autres institutions financières, entre IMF et l'économie locale...). Allant dans le sens des travaux menés par le groupe AIMS du Programme de Promotion de la Micro-entreprise de l'USAID, les études d'impact peuvent être raisonnées en fonction des besoins spécifiques pour être davantage opérationnelles. Elles devraient permettre le pilotage quotidien d'une IMF et être en mesure de renseigner les IMF sur les risques d'une éventuelle crise. Enfin, les IMF ont été bâties comme un moyen de soutenir le développement économique et social (là, toutes les déclinaisons sont possibles: via la lutte contre la pauvreté, via la construction d'un marché financier rural pour une meilleure allocation des ressources...). Il me paraît important de garder cet objectif en mémoire et se poser la question de son évaluation.

Surendettement des ménages

CONTRIBUTION - 23 février 2000
J. MARZIN

Je voudrais revenir sur deux points :

- N'étant pas convaincu de l'universalité des modèles de développement économiques et sociaux, je ne pense pas qu'il y ait une réponse unique à la question du surendettement. Si posséder est exister, emprunter relève peut être du droit élémentaire de chaque individu. Le surendettement est alors à traiter comme un risque mutualisable, car intégré au système de valeur de la société en question. Cela est peut être le cas pour les Etats Unis, que je ne connais pas vraiment. Par contre, si les valeurs sociales apportent plus d'importance au temps partagé, aux relations, à la redistribution qu'à l'accumulation, en quoi un système d'amortissement des risques du sur endettement doit il être pris en charge collectivement ?
- D'un point de vue plus micro économique, et particulièrement des SFD, je pense (et j'espère) que la question des centrales des risques (de surendettement) et des impayés (créances douteuses), ne se pose plus en termes d'objectifs mais en termes de méthode.

En effet, de nombreuses questions techniques doivent être résolues :

- > la consolidation des données;
- > l'actualisation des données;
- > la confidentialité des données et leur utilisation;
- > la prise en charge du coût de ces outils.

Ces éléments renvoient à des choix en termes de centralisation (argumentée par les moyens humains et techniques nécessaires) / décentralisation (argumentée par la nécessaire proximité des utilisateurs du système), en termes de sophistication (importances des données, rythmes d'actualisation) / simplicité (alimentation des bases de données), en terme d'indépendance (outil du système bancaire (décentralisé ou non) / ou de contrôle (outil de la Banque Centrale ou du Ministère des finances) ...

Y a t il des pays où ce type d'outil a été mis en place ?

RE: Surendettement des ménages

CONTRIBUTION - 23 février 2000
G. VIWANOU – (Planet Finance)

Les propos de Nicolas Pirotte, tout à fait justes et pertinents ne font cependant référence qu'aux microcrédits productifs (l'essentiel effectivement des opérations des Institutions de microfinance IMF). En matière de microcrédit à la consommation, l'analyse de L Van Eeckhout peut effectivement être totalement transposée aux micro crédits.

Le risque de surendettement émanant du crédit à la consommation est à la limite encore plus grand en microfinance. On remarque aujourd'hui en France et dans certains autres pays, que des tentatives apparaissent pour limiter le risque de surendettement. Certains réseaux contraignent les demandeurs à ne pas obtenir plus d'un nombre limité de cartes de crédits. Tout cela

suppose une centrale de données pouvant donner l'histoire de chaque demandeur, ce qui reste « très limité » en matière de microfinance.

Un grand réseau d'IMF en Afrique a imaginé et projette la mise en place d'un système de suivi des clients. Toutes les IMF du réseau transfrontalier auraient les informations sur tous les clients de chacune des institutions. Ce serait l'équivalent d'un réseau VISA pour la microfinance. Les clients à risque seraient répertoriés dans toutes les IMF du réseau et une convention pourrait engager les membres du réseau à ne pas octroyer de prêts au delà d'un certain niveau d'endettement. Cela contribuerait à une meilleure gestion du risque pour l'IMF mais servirait à contrer les velléités de surendettement des ménages.

Séparons les microcrédits productifs des microcrédits à la consommation et restons focalisés sur les micro entrepreneurs. Le suivi de l'utilisation des fonds reste un élément de contrôle majeur pour éviter le surendettement. Mais beaucoup plus en amont, la définition de la politique de crédit doit être prise en considération. Il n'est pas rare lors d'enquêtes réalisées auprès de bénéficiaires de microcrédit productifs de relever des montants minimaux de crédit estimés trop élevés. Le micro entrepreneur qui n'a peut être besoin que d'une partie du montant minimum proposé aura plus de facultés à utiliser le reste à d'autres fins et essayant sur le rendement de la partie investie de rembourser la totalité du crédit comme le dit Nicolas Pirotte. De là on rentre facilement dans une logique de contraction de nouvelles dettes et s'en suit la spirale.

On pourrait noter à ce niveau également et pour ce cas précis d'inadéquation des montants minimaux de prêts proposés aux clients, l'importance d'une pédagogie d'épargne associée aux microcrédits. Le micro entrepreneur « rationnel » comme on aime à l'imaginer, s'il avait la possibilité de constituer une épargne volontaire y placerait le « surplus inutile » à son développement d'activité. Toute la question du positionnement minimal, Microcrédit, ou d'une option plus pédagogique et pérenne, Microfinance.

Re: Surendettement des ménages

CONTRIBUTION - 23 février 2000
D. LESAFFRE

Concernant la question de la centrale des risques, les IMF de Bolivie en ont créé une, qui fonctionne avec plus ou moins de bonheur ou d'efficacité car précisément les critères énoncés par J. Marzin ne sont pas évidents à rassembler dans la durée, à savoir :

- > « la consolidation des données;
- > l'actualisation des données;
- > la confidentialité des données et leur utilisation;
- > la prise en charge du coût de ces outils ».

Le contact possible pour y accéder est via FINRURAL finrural@caoba.entelnet.bo organisation faîtière des IMF/SFD de ce pays. La personne contact est Reynaldo Marconi, qui a déjà découvert les SFD d'Afrique de L'Ouest et parle très bien le français s'il en est besoin.

Re : Endettement des ménages , mesure d'impact et étude de marché

CONTRIBUTION - 24 février 2000

A. NEGRE – Planet Finance

Je suis entièrement d'accord avec Geneviève, lorsqu'elle décrit le besoin d'un système qui permette à la fois le suivi des crédits des clients, leur appréciation des services de l'institution (satisfaction, autres besoins) et l'évaluation de l'impact de ces services sur leur vie.

Les moyens actuellement mis en place sont souvent des études externes, courtes et relativement chères.

PlaNet Finance travaille à la mise en place d'un programme de mesure d'impact/étude de marché, réalisé par les institutions elles-mêmes : le programme IKM (Impact Knowledge Management). Ce programme, facile à mettre en place, permet aux agents de crédit de l'institution de récupérer les données nécessaires aux différentes évaluations et au suivi mentionnés plus haut : identifier les caractéristiques de la clientèle, évaluer d'une année sur l'autre les changements intervenus dans leur vie (positifs ou négatifs, tels que le surendettement), évaluer la part de ces changements que l'on peut attribuer aux services de microfinance, et à partir de cela, réorienter les services de l'institution (étude de marché).

IKM utilisera une batterie de questionnaires, adaptés régionalement, et un traitement statistique simple.

Un premier projet pilote sera lancé au mois d'avril au Bénin, avec trois institutions.

Le site web de IKM est en cours de construction. Pour obtenir plus d'information, contacter directement Michal Matul, à l'adresse email suivante : mmatul@planetfinance.org. Nous pourrions vous faire parvenir un descriptif détaillé du programme.

Re: Surendettement des ménages

CONTRIBUTION - 24 février 2000

J. MARZIN

Je voudrais faire partager quelques éléments de discussion, suscités par l'analyse de Nicolas Pirotte sur le surendettement.

L'analyse faite, si je l'ai bien comprise, amène à avoir des doutes sur l'utilité de certains micro crédits parce que in fine, il n'y a pas accumulation, investissement, et changement fondamental des conditions matérielles d'existence. Je pense que le constat fait ne choque aucun praticien de la micro finance. C'est une réalité. Il est clair que le pourcentage des individus (clients ou bénéficiaires de crédit) enclenchant le cercle vertueux de l'investissement (épargne ou non, crédit, investissement productif, revenus ré investis dans un changement d'échelle de l'activité, avec gain de productivité du travail) est sans doute plus proche de quelques %. Les autres utilisent le crédit comme un moyen de lissage des besoins de trésorerie pour la consommation et pour l'amélioration marginale des revenus par une éventuelle diminution des coûts d'approvisionnement. Ils restent, de fait, dépendants d'un service financier permanent. Ce constat peut cependant être interprété de plusieurs manières.

Je voudrais maintenant développer deux analyses un peu différentes de ce constat partagé.

La première en me plaçant d'un point de vue « capitaliste », qui est celui que véhiculent, consciemment ou inconsciemment, les IMF, l'aide internationale... Le présupposé de la vision du cercle vertueux de l'investissement est une vision libérale et individualiste du développement économique. La main invisible du marché régule l'ensemble des activités de production d'individus, qui saisissent ou non des opportunités. Le sens de l'évolution de cette production est une diminution des coûts de production liés aux gains de productivité. Globalement, les performances matérielles de la société s'en trouvent améliorées.

C'est vrai dans les hautes technologies, mais aussi dans les marchés du Burkina Faso, où le financement multiple des activités rémunératrices par les IMF, augmente d'une part le nombre d'acteurs économiques, et d'autre part, les volumes produits par chacun. En conséquence, les prix baissent. Là où il existe divergence entre les industries de haute technologie et les dolotières (vendeuses de bière de mil) d'un marché rural, c'est que les premières limitent la concurrence par une concentration des industries (gigantismes, barrières à l'entrée des marchés à cause de la taille des investissements...) et maintiennent leur taux de profit malgré une baisse des prix, alors que les secondes auto limitent la production (c'est le système très européen des quotas de production) et détournent l'usage d'une partie du crédit vers de la consommation, afin de limiter la baisse tendancielle du taux de profit. Bref, et pour simplifier le raisonnement, dans un contexte incertain, où la consommation de dolo (par exemple) touche des limites, où l'évolution des savoir faire pour inventer de nouveaux produits (le dolo en pack, le dolo brun, le dolo blond, le dolo sans alcool, le médicament-dolo, ...), de nouveaux services payant (le dolo à domicile, servi par des coursiers en uniforme « Dolo Huts », l'abonnement au dolo à domicile...) ne sont pas valorisés socialement, ou possible économiquement, on peut de fait trouver une logique solide et pleine de bons sens à ce détournement d'objet du crédit. Il est en effet peut être plus important d'utiliser le crédit pour envoyer les enfants à l'école (autrefois, l'éducation n'était pas payante, et assurée par les anciens) pour acheter des médicaments ... que de risquer de perdre des fonds empruntés, pour le développement d'une activité que l'économie locale ne peut absorber dans les proportions nouvelles mises à disposition par les IMF. On voit donc que le détournement d'objet du crédit peut être une condition de développement, permettant de maintenir un équilibre économique et d'investir socialement (éducation, santé). Le cercle vertueux de l'investissement est un raccourci théorique qui ne résiste pas toujours aux réalités de l'économie de terrain ! Pour élargir la conclusion, on peut noter que le capitalisme n'est pas né dans l'Espagne riche de l'or de ses conquêtes américaines, mais dans l'arc rhénan européen, construisant patiemment son accumulation en même temps qu'il définissait ses règles du jeu. Et si les IMF allaient trop vite en apportant les capitaux sans les conditions du marché, ses mécanismes propres de régulation, les conditions d'absorption de ces capitaux extérieurs ?

La deuxième analyse d'un point de vue plus anthropologique. La vision du monde que diffusent les IMF est une vision d'inspiration capitaliste. Pour soulager de la souffrance (de la maladie, de la mort précoce), pour jouir de biens de consommation enviés (la radio, les véhicules), pour progresser socialement (avec l'éducation, la culture...) pour être indépendant, l'activité productive devient incontournable. Selon que son inspiration est libérale, ou sociale démocrate, on accepte plus ou moins de redistribution. Les coups durs de la vie sont absorbés « matériellement » par des assurances individuelles (modèle libéral), ou des systèmes de protection sociale collective (modèle social démocrate), patiemment élaborés depuis quelques générations, et consommant une part importante de l'énergie des sociétés. Mais la dynamique d'ensemble des modèles de développement est celui de l'accumulation individuelle. Le crédit,

dans sa conception occidentale, est un accélérateur d'évolution, historiquement facteur de différenciation sociale.

Peut-on penser aujourd'hui que la cliente d'une IMF, dans un pays comme le Burkina Faso, (que je connais un peu) peut socialement accumuler plus que son mari, aller au Togo acheter des pagens sans l'autorisation familiale (ou la coupure avec son milieu), refuser de participer à l'alimentation de base de la famille pour acheter une télévision, aller au marché alors que son mari et son beau père l'attendent pour cultiver les champs collectifs de la grande famille ? Sans doute non. Il est clair que les sociétés africaines ne sont plus des sociétés purement traditionnelles, organisées au niveau des grandes familles et des villages. Mais il serait tout aussi faux de penser que les individus peuvent faire abstraction des règles de fonctionnement de leur société pour adopter sans aucun état d'âme un mode de fonctionnement occidental et individualiste.

Le détournement d'objet du crédit vers la consommation peut être alors la manifestation d'une passerelle entre le cercle vertueux de l'investissement, et les devoirs sociaux d'un individu normalement socialisé. Il est intéressant de lire le livre de Ndione sur l'analyse de l'utilisation des crédits dans les caisses dakaroises de ENDA. De même, le détournement d'objet du crédit peut aussi être interprété comme la persistance d'une vision traditionnelle du crédit des sociétés non capitalistes, dans le cas africain un moyen de redistribution des excédents de trésorerie au sein de la communauté villageoise. Le crédit est une aide, pas un don. Mais il ne doit pas troubler les relations sociales.

Le problème du surendettement doit, de mon point de vue, être abordé avec beaucoup d'humilité. Les mécanismes sont complexes, et les logiques en jeu ne doivent pas être analysées du seul point de vue des IMF. En conclusion, je voudrais souligner que le surendettement, au Nord comme au Sud, ne perturbe pas les intermédiaires financiers, qui y trouvent leur compte et apprennent à « gérer des risques ». Les sur-endettés, eux, peuvent profiter du système comme s'y faire broyer, c'est selon. On peut simplement souhaiter que ce phénomène, parmi d'autres, ne soit pas considéré comme inéluctable, mais comme le résultat de choix d'un modèle de développement de la société. Puissent tous y participer, et pas seulement les IMF !

Re: Surendettement des ménages

CONTRIBUTION - 24 février 2000
N. PIROTTE – (Aquadev)

J'aimerais réagir par rapport à la contribution de Jacques Marzin qui nous fait part de deux analyses pour expliquer le comportement de l'emprunteur qui utilise une partie non négligeable du crédit à des fins non productives.

L'exemple de la dolotière n'est-il pas à classer dans la catégorie des cas particuliers?

En effet, si nous considérons cet exemple comme illustrant la généralité. Ça signifie donc que le comportement rationnel de l'ensemble des agents les poussent à n'utiliser qu'une partie seulement du crédit reçu pour leur activité économique et ce, « pour ne pas risquer de perdre des fonds empruntés ».

Une telle situation correspondrait à deux scénarios possibles :

- > soit que les SFD ne connaissent pas leur public cible et que systématiquement ils octroient des crédits trop élevés à leurs clients,

- > soit que les SFD sont conscients de cette situation mais ne font pas d'effort pour (ou n'ont pas les moyens de) développer de nouveaux produits financiers adaptés à ces autres types de besoins. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que les frais de scolarité, les dépenses en soins de santé, ne doivent pas être financés par des produits destinés au financement des activités économiques pures.

Ces deux scénarios sont-ils encore réalistes dans le contexte actuel d'évolution rapide du secteur de la microfinance en Afrique de l'Ouest ?

Je continue dès lors à penser qu'il existe beaucoup de secteurs économiques dont les marchés ne sont pas saturés et que si la totalité du crédit était utilisée aux fins déclarées a priori dans ces secteurs, le phénomène d'accumulation serait accéléré.

Quant à la deuxième analyse, l'exemple choisi est celui de la femme. Je voudrais dès lors relativiser quelque peu les arguments avancés :

- > Selon moi, l'exemple ne s'applique pas aux hommes et particulièrement dans la société africaine, et Mossi si on prend le cas du Burkina. Plus l'homme pourra montrer sa puissance financière, sa capacité à subvenir aux besoins de sa famille, plus il sera valorisé au sein de la société. Il aura donc tout intérêt à maximiser la rentabilité de son investissement.
- > L'exemple est surtout valable en milieu rural, mais moins en milieu urbain même si je suis d'accord qu'il ne faut pas faire abstraction des règles de fonctionnement de la société traditionnelle. Si on reprend l'exemple du Burkina, mon impression est que de plus en plus de femmes à Ouaga ont le courage d'affronter les conséquences de leur réussite économique.

Par ailleurs, il est vrai que le crédit ne doit pas troubler les relations sociales dans la conception traditionnelle. Mais je le perçois plutôt dans le sens des relations de respect réciproque à préserver entre le prêteur et l'emprunteur plutôt que dans le sens du respect de la hiérarchie des revenus au sein de la Communauté. En fait le prêteur fera tout pour ne pas troubler ses relations avec l'emprunteur parce qu'il sait qu'un jour lui-même pourra devenir l'emprunteur.